

**Réglementation de la circulation
Rue de Rosney
pendant les travaux à compter du 26/08/2024**

Le Maire de la commune de Boisset les Prévanches

Vu les articles L 2212-2 et L2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Route;

Considérant les travaux de gravillonnage par le demandeur EUROVIA demeurant 1 rue Albert Cochery à Saint André de l'Eure pour des travaux situés rue de Rosney.

Travaux prévus à compter du 26/08/2024.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Vu l'intérêt général ;

ARRETE

ARTICLE 1: Pendant cette période, c'est-à-dire à compter du 26 août 2024 et jusqu'à la fin des travaux (prévision 30 jours calendaires), il sera interdit aux véhicules légers et aux poids lourds de circuler et de stationner; la signalisation sera assurée par le demandeur.

ARTICLE 2 : la circulation sera alternée manuellement.

ARTICLE 3: Monsieur le Commandant de Gendarmerie de l'Eure est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Boisset les Prévanches, le 29 juillet 2024.

Le Maire.

Geneviève CAROF.

